

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 9 AVRIL 1987

ETAIENT PRESENTS :

Collège A : Mme VICHY,
MM. BOURTON, MORIAMEZ, RAVALARD, SOENEN, TOURNIER,
WILLAEYS.

Collège B : Mme HIPPOLYTE,
Melle PLAISANT,
MM. DEL CAMPO, NONGAILLARD, OBERT, RAVIART, TISON.

Collège ATOS : Mmes AMEUR, CLEUET, FRANCE,
MM. BALENGHIEN, CAMUS, DUEZ.

Collège Etudiant : MM. FERU, RICAU, VERCAIGNE.

Collège des Personnalités Extérieures :

M. CAROUS représenté par M. BODART
M. LE GARREC représenté par Mme LASSERON
M. PHILIPPE
M. GUILLAUME
M. GRIMALDI

Membres de Droit :

M. Le Recteur représenté par M. POIRSON
M. L'Agent Comptable
M. Le Secrétaire Général
Mme DELPORTE, Directrice du S.D.U.

Membres Invités :

M. PRUVOT, rapporteur de la Commission des Finances
M. ANGUE, Vice-Président Formation Continue
Directeur du CEPPEP
M. DESRUMEAUX, Chef du Département G.M. de l'I.U.T.

ETAIENT EXCUSES :

MM. CAROUS, PARENT, DELQUIGNIES, DELBECQ,
CARPENTIER.

.../

ONT DONNE POUVOIR :

Collège A : M. FLAMME à M. TOURNIER
M. FLORENT à M. TOURNIER

Collège B : M. GADRON à M. OBERT
M. LOQUET à M. DEL CAMPO
M. NOGACKI à Mme HIPPOLYTE
M. LECHIFFLART à ESPALIEU (Absent)

Collège des Personnalités Extérieures :

M. PARENT à M. GRIMALDI
M. DELQUIGNIES à M. GUILLAUME
M. DELBECQ à M. GUILLAUME

ORDRE DU JOUR :

Monsieur Claude TOURNIER, 1er Vice-Président, présente les excuses du Président qui, retenu à PARIS, arrivera en retard au Conseil d'Administration. Il soumet pour approbation aux conseillers le compte-rendu du Conseil du 12 Février 1987.

Monsieur PHILIPPE estime que son intervention, telle qu'elle est rapportée en page 5 risque d'être mal comprise et souhaite la rectification suivante :

"Monsieur PHILIPPE regrette que le Conseil d'Administration n'ait pas reçu la documentation sur le C.F.P.H. et son programme de formation qu'il avait demandé au précédent Conseil d'Administration, ce qui avait motivé le report de la discussion de cette convention. Faute de ces documents qui auraient aidé à démontrer et étayer les arguments ; il déclare regretter l'information partielle avec laquelle le Conseil d'Administration se prononce sur un point important. Il votera contre la signature de cette convention pour les mêmes raisons exprimées au précédent Conseil d'Administration".

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 Février ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

.../

I - BUDGET 87

Monsieur PRUVOT commente le rapport de présentation du budget qu'il a établi (annexe 1). Plusieurs remarques furent formulées :

- en I.U.T. le budget prévisionnel de la Taxe d'Apprentissage est important car il est nécessaire d'équilibrer le budget ; par contre, le budget de la Formation Continue est en retrait car beaucoup de dossiers ne sont pas revenus, en particulier ceux de la Région. Le budget de l'I.U.T. est un budget prudent.

- en Recherche, apparaissent le crédit global non ventilé actuellement dans les composantes et les contrats reçus à ce jour. Les comparaisons ne sont valables qu'au niveau du compte-financier.

Monsieur SOENEN sollicite la modification du rapport (P.4) au lieu de "Rien n'est inscrit en subvention recherche, ce secteur étant désormais regroupé dans une composante distincte" écrire "Rien regroupé dans une rubrique comptable distincte". Il souhaiterait que le budget recherche apparaisse "éclaté" par institut.

- les frais de personnels état (ATOS - Enseignants) apparaissent à titre d'information ; ils sont de source Ministérielle.

Monsieur GUILLAUME s'étonne qu'il y ait eu une diminution de 16 postes enseignants en une année. Monsieur TOURNIER affirme qu'il s'agit là sûrement d'une erreur*.

- Monsieur l'Agent Comptable rappelle que la diminution du Budget Initial de l'Institut des Lettres, Langues et Arts est due à la disparition de subvention spécifique en 86 (atelier d'informatique pour tous) mais aussi à une légère baisse au niveau global. Depuis plusieurs années les subventions ministérielles, en particulier en ce qui concerne le tertiaire, stagnent voir diminuent. Et, en fait, on en arrive à ce qu'un contrat de formation (ex : le contrat camerounais) subventionne le fonctionnement .

Madame FRANCE estime abusif que ce contrat soit l'objet de deux prélèvements par les Services Généraux :

- 12% sur le contrat lui-même ;
- tous les droits d'inscription.

Suit une discussion entre Madame VICHY et Monsieur SOENEN sur :

- l'opportunité d'établir des contrats : toutes les formations ne le peuvent pas ;
- l'opportunité de développer la formation continue alors que la formation initiale ne comporte pas assez d'enseignants.

* Après enquête, le Ministère a pris en considération :

- en 1986 : tous les postes (occupés et vacants) ;
- en 1987 : les postes occupés seulement.

- Monsieur SOENEN souhaite que la collecte de la Taxe d'Apprentissage soit l'affaire non seulement des enseignants mais aussi des membres des 3 conseils. Monsieur PHILIPPE abonde en ce sens et lui-même demande que les Conseils d'Etablissements s'informent des destinataires de la Taxe d'Apprentissage de façon à en influencer éventuellement l'attribution.

- Monsieur SOENEN estime que les Services Généraux exercent une pression de plus en plus forte sur le fonctionnement des laboratoires et instituts. Il faut payer directement : les frais d'affranchissement, le téléphone... en plus des prélèvements faits sur les subventions, les contrats... Il est impératif que cette pression n'aille pas en s'amplifiant. Monsieur TOURNIER, Vice-Président finances, affirme que c'est aussi l'avis de la Commission des finances qui a d'ores et déjà demandé que soit mis un frein à l'embauche des personnels.

A quelques critiques d'ordre technique sur la présentation du budget, Monsieur l'Agent Comptable répond que la Cour des comptes impose un cadre comptable et présenter le budget d'une autre façon impliquerait un travail supplémentaire. Le rapport de Monsieur PRUVOT est justement là pour effectuer une synthèse mettant en exergue les points essentiels. Par ailleurs, l'ordre de présentation est simplement dû à la numérotation adoptée dans le programme informatique.

Monsieur TOURNIER propose ensuite l'attribution de subventions de 5 000 F au V.U.C.
de 4 500 F à l'Amicale des Personnels
de 6 000 F à l'A.S.S.U.

Le budget et les subventions sont adoptés à l'unanimité moins 3 abstentions et 1 voix contre.

Monsieur TOURNIER propose au vote des conseillers la D.B.M. de report. Monsieur l'Agent Comptable explique le sens de cette D.B.M. : il s'agit de reporter sur l'exercice 87
- des contrats notifiés restés impayés
- des crédits engagés non encore mandatés à la clôture de l'exercice 86.

Suite à une question sur l'existence de la fonction enseignante aux Services Généraux, l'Agent Comptable précise que toutes les heures d'enseignement des instituts des Sciences, Droits et Lettres sont imputées sur les Services Généraux.

Les conseillers votent la D.B.M. à l'Unanimité moins 1 abstention.

.../

II - LA FORMATION CONTINUE DES ATOS

Le Vice-Président ATOS présente le texte élaboré en Commission du Personnel, Monsieur TOURNIER demande l'avis du Conseil d'Administration sur ce texte.

Madame VICHY, Messieurs PHILIPPE et SOENEN s'étonnent des restrictions apportées à la Formation Continue des personnels :

- restriction à la formation professionnelle ;
- limite en temps : heure, semaine, année.

Madame CLEUET rappelle que les réflexions de la Commission des Personnels ont dû s'inscrire dans le cadre d'un décret de Juin 1985 extrêmement précis.

Monsieur MORIAMEZ estime que la Commission a essayé de combler une lacune, et qu'il faut proposer au vote l'essai sur un an de cette expérience et, rediscuter l'an prochain sur un bilan fait par la Commission.

Monsieur TOURNIER soumet cette proposition au vote des conseillers, elle obtient l'unanimité moins 2 abstentions.

III - D.U. : DIPLOME D'ETUDES TECHNOLOGIQUES SUPERIEURS

Monsieur OBERT présente cette formation qui existe depuis 1982 mais n'a jamais fait l'objet d'une demande de diplôme. Or, depuis l'ordonnance relative à l'alternance, il faut que la formation aboutisse à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme pour obtenir l'homologation.

Monsieur DESRUMEAUX, Chef du Département G.M.P. précise que ce diplôme est :

- une réponse aux demandes d'étudiants qui souhaitent avoir l'équivalence européenne d'ingénieur-technicien à bac+3 ;

- une réponse à la nécessité de compléter la formation des techniciens ;

- une réponse à la nécessité de recycler les D.U.T.

et en outre, il est la validation, nécessaire dans le cadre des lois d'alternance, d'une formation. Monsieur DESRUMEAUX présente ensuite le programme et la répartition des enseignements. Les programmes sont évolutifs et l'évolution est assurée par le Conseil des enseignants, le Conseil de la Formation Continue et les jurys réunis pour la délivrance des diplômes.

Monsieur GUILLAUME s'associe à la fiche de formation mais ne peut cautionner que le D.U.T. se transforme en bac+3.

.../

Monsieur SOENEN souhaite que s'engage une réflexion sur la dénomination du D.U. - En effet, l'Université est amenée à créer des D.U. qui sont des diplômes qui s'échelonnent de bac+1 à bac+5 ; garder la même appellation pour tous est gênant.

Monsieur TOURNIER assure que ce sujet sera soumis à la réflexion du C.E.V.U. et, soumet au vote des conseillers la création de ce diplôme d'Etudes Technologiques Supérieures.

La création du diplôme est adoptée à l'unanimité.

IV - ELECTION DES ENSEIGNANTS ET ETUDIANTS AU CONSEIL DU SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION UNIVERSITAIRE.

Madame DELPORTE rappelle qu'en vertu de l'article 6 du décret relatif aux statuts du Service Commun de Documentation Universitaire, le Conseil d'Administration doit élire les représentants étudiants et enseignants chercheurs.

Sont proposés :

Etudiants	M. VERCAIGNE	membre du C.A.
	Melle LACHAPELLE	membre du CEVU
Enseignants Chercheurs	M. DEFOSSEZ,	interlocuteur de ISJEG
	M. LASCOMBE,	membre du C.S.
	M. NOGACKI,	membre du C.A.
	M. RAVIART,	membre du C.A.
	M. RIDOUX,	interlocuteur de ILLA
	M. ROUVAEN,	interlocuteur de ENSI

Le nombre de candidats et de places étant identique Monsieur TOURNIER propose que le vote soit bloqué et à mains levées. Après approbation, il soumet la liste des candidats au vote ; liste adoptée à l'unanimité.

Madame DELPORTE remercie les conseillers ; le Conseil du Service Commun de Documentation Universitaire va pouvoir enfin travailler.

V - LOCATION D'UN APPARTEMENT

Monsieur TOURNIER soumet au Conseil d'Administration pour autorisation, le projet de location par l'Université d'un appartement en ville afin de pouvoir héberger des professeurs étrangers venant à Valenciennes durant leur année sabbatique.

Monsieur SOENEN demande si toutes les personnes logées dans l'Université le sont de droit par leur fonction et s'il n'est pas possible de libérer un logement avant de louer à l'extérieur.

Sur le plan de la légalité, Monsieur POIRSON souligne que louer un appartement pour un administratif dont la fonction ne justifie pas un logement de fonction est anormal et crée un problème ; ici, l'objectif est différent et justifie beaucoup moins d'inquiétude. D'ailleurs, ajoute Monsieur MORIAMEZ, de nombreuses universités et écoles louent sans problème des appartements.

Revenant sur les logements de fonction,

Monsieur POIRSON rappelle la réglementation, il y a 2 types de concession :

- l'une par nécessité de service et il y a gratuité du logement en contre partie des charges imposées ;

- l'autre par intérêt du service et en ce cas, il y a loyer ; de toutes facons, cela nécessite une déclaration aux services fiscaux et des domaines.

Monsieur TOURNIER après avoir rappelé qu'on ne peut donner un logement de fonction à une personne étrangère, propose de reporter à un autre Conseil d'Administration la discussion sur les concessions de logement à l'Université et soumet au vote l'autorisation pour l'Université de louer un logement en ville.

L'autorisation est accordée à l'unanimité.

VI - DROITS D'INSCRIPTION A L'E.S.E.U.

Monsieur J-C ANGUE, Vice-Président Formation Continue et Monsieur DECHY, présentent la demande de création de droits de 50 Francs par épreuve pour l'inscription à l'E.S.E.U.. En effet, la réforme de l'E.S.E.U. a donné aux candidats le droit de se présenter ponctuellement aux épreuves et imposé un nombre d'inscriptions limité. Par conséquent, il a accru l'importance des entretiens, des réunions d'orientation et d'évaluation.

Après discussion portant contre la prolifération des droits d'inscription, sur la protection du public défavorisé mais aussi la nécessité de payer les enseignants, le projet de droits d'inscription de 50 Francs par épreuve sous réserve d'exonération des cas sociaux est soumis au vote des conseillers. Il est adopté à l'unanimité moins 1 voix contre.

VII - QUESTIONS DIVERSES

1) La publicité à l'Université

Monsieur TOURNIER présente la demande du directeur du D.U.F.A.P.S. qui souhaite obtenir l'autorisation de mettre des panneaux publicitaires dans la halle des sports dont le profit irait au V.U.C.

Un très bref débat se conclut par la nécessité de globaliser le sujet au niveau de l'Université et d'approfondir la réflexion en particulier au niveau législatif.

2) Le projet COMETT

Monsieur WILLAEYS souhaite être informé sur la suite donnée au projet commun Université - Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre de l'A.U.E.F.

Le Président rappelle que le Conseil Scientifique ayant émis un avis négatif sur le projet, celui-ci n'a pas été transmis et fera l'objet d'un second débat. Ce projet apparaissait trop vague et globalisant.

Messieurs MORIAMEZ et WILLAEYS insistent sur le fait qu'il faut être prudent, certes, mais ne pas perdre de temps, ni s'autocensurer afin de pouvoir encore jouer la carte européenne.

Cependant, dit Monsieur SOENEN, le dossier était mal construit :

- les entreprises étaient inexistantes ;
- il faut suivre attentivement ce qui porte le label Université ;
- il faut éviter le cadre régional où l'on sera noyé après LILLE I - II - III.

Le Président résume la position prise par le Conseil Scientifique : il y a accord et volonté pour développer les projets européens mais on ne peut faire n'importe quoi au nom de l'Université.

3) La Commission Sécurité

Suite à une question de Monsieur DEL CAMPO, Monsieur BOURTON informe qu'il veut transmettre le Compte-Rendu de la réunion de la Commission Sécurité avec le document financier indiquant le coût des demandes. Or, il manque un devis pour établir ce document. Monsieur DEL CAMPO souhaite que le Directeur du Service de la Médecine Préventive soit invité à cette Commission ainsi que lui même, chargé de mission.

Les membres des 3 conseils sont destinataires des Comptes Rendus de Commission.

Avant de clore la séance du Conseil d'Administration Monsieur le Président présente les excuses de Madame MONSALLIER qui, membre assidu du Conseil, défenseur remarquable de l'Institut est volontairement absente pour manifester contre la violence du Président au dernier Conseil d'Administration qui s'en excuse.